

Serons-nous complices de la hausse des frais de scolarité?

L'Ultimatum révèle en exclusivité les trois scénarios de hausse du ministère

Par Gabriel Nadeau-Dubois, étudiant en Histoire, culture et société

LE 30 MARS DERNIER, LE MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC RAYMOND BACHAND ANNONÇAIT QUE LES FRAIS DE SCOLARITÉ AUGMENTERAIENT DE NOUVEAU EN 2012. LE MONTANT EXACT DE LA HAUSSE RESTAIT TOUTEFOIS CACHÉ : LE GOUVERNEMENT ANNONÇAIT QU'UNE « CONSULTATION NATIONALE » AURAIT LIEU AFIN DE LA DÉTERMINER. EN NOVEMBRE PROCHAIN, LES « PARTENAIRES » DU MONDE DE L'ÉDUCATION SERONT EN EFFET CONVOQUÉS AFIN DE PARTAGER LEUR POINT DE VUE SUR CETTE QUESTION. COMME LE DUO BEAUCHAMP-BACHAND SEMBLE LUI-MÊME L'ADMETTRE, CETTE CONSULTATION N'EN A QUE LE NOM : IL EST DEPUIS LONGTEMPS DÉCIDÉ QUE LES FRAIS DE SCOLARITÉ AUGMENTERONT EN 2012. L'ULTIMATUM A D'AILLEURS OBTENU LES SCÉNARIOS QUE PROPOSERA LE GOUVERNEMENT LORS DE CETTE RENCONTRE : 500 \$ PAR ANNÉE D'AUGMENTATION, JUSQU'À CE QUE LES FRAIS ATTEIGNENT 80 % DE LA MOYENNE CANADIENNE, ATTEINDRE LA MOYENNE CANADIENNE DES FRAIS DE SCOLARITÉ (5350 \$) SUR UNE PÉRIODE DE QUATRE ANS, OU LA MODULATION DES FRAIS SELON LE PROGRAMME D'ÉTUDE. DÉSIREZ-VOUS VOUS APPAUVRIR UN PEU, OU BEAUCOUP? VOILÀ LE CHOIX DEVANT LEQUEL LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS TENTE DE METTRE LES ÉTUDIANTS ET LES ÉTUDIANTES. NOUS REFUSONS DE FAIRE CE CHOIX.

La stratégie n'est pas nouvelle au gouvernement Charest : en juin 2009, le Ministre Sam Hamad organisait les pompeux Rendez-vous de la solidarité, en invitant les partenaires du gouvernement à discuter du prochain plan de lutte à la pauvreté. La manoeuvre était habile : le plan qui ressortirait de cet exemplaire exercice de concertation serait d'une légitimité incontestable. Un an plus tard, lorsque le plan de lutte est annoncé, le Ministre Hamad souligne, triomphant, qu'il est le fruit d'une consultation large de la société québécoise. Évidemment, les revendications historiques du mouvement communautaire et syndical sont évacuées du plan, alors que les priorités du patronat et des fondations philanthropiques privées figurent en tête de liste. Le piège se refermait.

Un peu plus d'un an plus tard, voilà que la Ministre Line Beauchamp tente la même manoeuvre. Manifestement, le but est le même : donner de la légitimité politique à une décision depuis longtemps prise. L'augmentation des frais de scolarité est une pièce maîtresse de l'agenda politique libéral : cette rencontre ne vise qu'à lui donner un vernis de légitimité. Ce qu'on nous demande, en fait, c'est bel et bien de négocier avec le gouvernement le montant d'une hausse de frais qui chassera des universités québécoises des milliers d'étudiants et d'étudiantes, quelle qu'en soit l'ampleur. L'ASSÉ, de son côté, refuse de participer à cette mascarade. Nous rejetons fermement toute hausse des frais de scolarité, quelle qu'en soit le montant. La raison en est simple : c'est vers une université de plus en plus accessible qu'il nous faut tendre, vers l'abolition des frais de scolarité, vers la gratuité scolaire.

Réunies en congrès au printemps dernier, les associations étudiantes membres de l'ASSÉ ont clairement annoncé leur stratégie : l'ASSÉ fera tout en son pouvoir pour empêcher la tenue de cette ignoble rencontre. L'occupation des bureaux de Line Beauchamp ayant eu lieu le 24 septembre dernier à Montréal n'est qu'un avertissement et un pâle reflet de la détermination qui nous habite. L'ASSÉ sera de plus en

Exclusif! 3 scénarios de hausses que proposera le ministère de l'Éducation lors de la rencontre des partenaires universitaires

1ER SCÉNARIO :

500 \$ par année d'augmentation, jusqu'à ce que les frais atteignent 80 % de la moyenne canadienne

2^E SCÉNARIO :

La modulation des frais selon le programme d'études

3^E SCÉNARIO :

Atteindre la moyenne canadienne des frais de scolarité (5350 \$) sur une période de 4 ans

plus nombreuse, de plus en plus bruyante, de plus en plus dérangeante et ce, tant que le gouvernement Charest ne reculera pas sur sa décision d'augmenter les frais de scolarité en 2012. Nous poursuivrons le gouvernement de même que ses représentants et représentantes jusque dans leurs bureaux; jusque dans leurs rencontres bidons.

Nous ne jouerons pas au jeu du gouvernement libéral, simplement parce que les dés sont pipés. L'appel est lancé : montrons dès jeudi à la Ministre Beauchamp et à ses collègues que nous refusons de négocier notre appauvrissement, tout simplement parce que nous refusons toute hausse des frais de scolarité. Afin de la bloquer, nous devons nous mobiliser. Nous devons nous mobiliser comme nous l'avons rarement fait dans l'histoire. Car admettons-le, cette hausse est la hausse de la dernière chance : comme on l'a vu dans le reste des provinces canadiennes, une hausse massive des frais de scolarité vient systématiquement casser les reins de la mobilisation étudiante. Lorsqu'une année d'étude coûtera 5000 \$, qui aura le temps de lutter? Qui voudra lutter?

Et cette mobilisation commence maintenant!

LE DROIT À L'ÉDUCATION, C'EST NON NÉGOCIABLE!
Manifestation, jeudi 21 octobre à 13h00, Square Berri
POUR L'ANNULATION DE CETTE CONSULTATION BIDON!

2012 : La fin de l'accessibilité aux études au Québec

50 000 personnes rejetées de l'université!

Philippe Ethier, étudiant en sociologie et Élise Carrier-Martin, étudiante en science politique

Plus que jamais, le gouvernement Charest semble déterminé à imposer à la population étudiante une nouvelle hausse des frais de scolarité dès 2012. L'annonce en a d'ailleurs été faite lors de la publication du budget Bachand, en mars dernier. Depuis, pas une semaine ne passe sans que l'on entende un recteur ou une rectrice d'université, un ou une ministre, les « lucides », les néolibéraux ou les think tanks de droite défendre que l'augmentation de la « contribution étudiante » est une nécessité au maintien de la qualité de l'éducation québécoise et à la compétitivité de nos institutions postsecondaires, voire à la survie même de nos universités. La cible à atteindre serait la moyenne canadienne, modulé ou non selon le programme d'étude. Face à cette attaque sans précédent au droit à l'éducation, la réaction des étudiants et étudiantes se doit d'être à la hauteur. Nous devons refuser d'opposer qualité et accessibilité!

Rappelons qu'en 2007, le gouvernement a dégelé les frais de scolarité: hausse de 100 \$ par an jusqu'en 2012. À terme, cette augmentation de 30 % fera passer les frais annuels de 1668 \$ à 2168 \$. De plus, selon une étude commandée par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), cette augmentation de 500 \$ aura comme effet de réduire l'effectif étudiant de 6000 à 13 000 personnes! Quant à une éventuelle hausse à la moyenne canadienne, ce serait 50 000 personnes qui devraient renoncer à l'université pour la seule et unique raison qu'ils et elles ne sont pas assez riches¹.

Force est de constater que toute augmentation des frais de scolarité aura un impact immense sur le plan de l'accessibilité : elle repoussera les plus démunis de nos institutions scolaires, privant ainsi plusieurs milliers de personnes du droit à l'éducation, reconnu à travers le monde comme un droit humain fondamental. Les études s'entendent : lorsque les frais de scolarité augmentent, les étudiants et les étudiantes provenant de familles à faible revenu ont tendance à quitter les bancs d'école. Par exemple, lorsque les frais de médecine ont augmenté en Ontario de 5 000 à 14 500 \$, la participation de la population étudiante provenant des familles à faible revenu est passée de 23 % à 10 %². On nous dira que la fréquentation universitaire n'a pas diminué... Il n'y a peut-être pas moins d'étudiants et d'étudiantes, mais ce ne sont pas les mêmes!

L'accessibilité déjà en péril : les frais de scolarité comme « ticket modérateur »

Si le gouvernement a renoncé à l'application d'un ticket modérateur en santé, il ne semble pas prêt de faire marche arrière pour ce qui est des frais de scolarité alors que, dans le deux cas, il s'agit d'un mécanisme semblable, partageant les mêmes principes et impacts : faire payer pour réduire l'accessibilité. Alors que le gouvernement prétend vouloir faire de la lutte au décrochage scolaire une de ses priorités, ses actions démontrent plutôt le contraire. Il est impératif de reconnaître que tous les frais de scolarité constituent un frein à la persévérance scolaire. Les données de Statistique Canada sont à ce sujet très éclairantes : ce sont des obstacles d'ordre financiers qui ont poussé à l'abandon des études au niveau postsecondaire dans 70 % des cas³.

De plus, une étude de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) publiée récemment démontre que la participation des jeunes provenant de familles ayant des revenus annuels inférieurs à 25 000 \$ a diminué partout au Canada à la suite d'une vague pancanadienne de hausses des frais de scolarité au début des années 1990. Alors qu'en 1995 leur participation s'élevait à 30 %, en 2001, soit seulement six ans plus tard, ce taux avait diminué à 20 %⁴.

Le fait est que l'instauration de frais de scolarité, que ce soit de 50 \$, 500 \$ ou 1 000 \$, est le résultat d'un choix : celui de privilégier les mieux nantis et d'empêcher consciemment et volontairement une partie de la population d'avoir accès à une éducation. En ce sens, toute augmentation est porteuse d'un même principe allant à l'encontre de l'accessibilité et du droit à l'éducation. Ainsi, nous devons réaffirmer que seule la gratuité scolaire peut véritablement garantir l'existence d'un système d'éducation accessible à tous et à toutes sans qu'il n'y ait de discrimination économique.

Avec cette nouvelle hausse de frais de scolarité, le gouvernement Charest s'attaque non seulement à l'éducation, mais au modèle québécois tout entier. Car l'accessibilité à l'éducation reste le pilier central de la justice sociale au Québec. Que sera devenu le Québec lorsque ses universités seront réservées aux plus riches? Plus que jamais, le mouvement étudiant doit se mobiliser afin de faire barrage à ce nouvel affront et d'y opposer notre projet de société : une éducation publique, gratuite, accessible et de qualité!

1 VIERSTRAETE, Valérie. Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire, pour le MELS, juin 2007.

2 HURTEAU, Philippe et Éric MARTIN. Tarification de l'éducation postsecondaire ou gratuité scolaire?, IRIS, 2007, p.4.

3 W. BOWLBY, Jeffrey, McMULLEN, Kathryn. À la croisée des chemins : premiers résultats de la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition, Statistique Canada, Ottawa, 23 janvier 2002, numéro au catalogue 81-591-XIF.

4 HURTEAU, Philippe, Guillaume Hébert et Francis Fortier. La révolution tarifaire au Québec, IRIS, 2010, p.24.

Qu'est-ce que l'ASSÉ?

L'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) est une organisation de type syndical qui regroupe, à l'échelle du Québec, près de 42 000 membres dans plusieurs associations étudiantes à la fois collégiales et universitaires d'un bout à l'autre du Québec. Elle incarne, aujourd'hui, la continuité d'un courant qui a fait du mouvement étudiant, depuis quarante ans, un acteur incontournable de la société québécoise et un important agent de progrès social en éducation.

POUR LE DROIT À L'ÉDUCATION

L'ASSÉ considère l'éducation comme un droit fondamental de notre société, et non comme un privilège. Dans cette optique, chaque membre de la société a le droit à une éducation gratuite publique, accessible, laïque et de qualité, libre de toute forme de discrimination.

POUR UNE STRATÉGIE EFFICACE : LE SYNDICALISME DE COMBAT!

Au Québec, comme partout ailleurs, c'est à travers les luttes menées par les mouvements combattifs que le peuple a obtenu les programmes sociaux les plus importants.

Cela implique, d'une part, le développement de pratiques syndicales dynamiques et démocratiques. À ce titre, il faut multiplier les occasions de débats, élaborer collectivement des analyses, ne pas craindre la confrontation des idées et surtout leur donner l'espace pour mener à des prises de décisions. L'assemblée générale est par excellence cet espace de démocratie syndicale.

L'ASSÉ, C'EST SES MEMBRES!

À l'intérieur de l'ASSÉ, chaque association étudiante est souveraine. Les décisions prises par des délégués en Congrès ne deviennent pas automatiquement une résolution que chaque association membre doit appliquer sans l'accord de l'assemblée générale!

S'UNIR POUR ÊTRE PLUS FORTS!

La meilleure façon de supporter et de participer à ce vaste mouvement est de prendre part aux activités de l'ASSÉ, s'impliquer dans ses structures, aller à vos assemblées générales et de promouvoir l'affiliation de votre association étudiante à l'ASSÉ! Affilier à l'ASSÉ ça veut dire partager les ressources de son association étudiante avec celles des autres dans le but de défendre le droit à l'éducation. Être membre de l'ASSÉ, c'est contribuer à bâtir un important mouvement collectif et démocratique permettant de développer à l'échelle nationale une stratégie de lutte efficace.

